

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 20

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours d'idées pour l'aménagement du quartier de la Planta, à Sion

1. Jugement des projets

Le jury s'est réuni les 16, 17, 18 et 23 mars 1971 à l'école secondaire des filles du centre scolaire de Saint-Guérin, Sion. Il était composé comme suit :

Président : M. E. von Roten, conseiller d'Etat, chef du département des Travaux publics.

Membres : MM. J. Quinodoz, juge cantonal, Sion ; J. Allet, avocat, président de la commission d'édilité de la ville de Sion ; W. Custer, professeur, architecte FAS/SIA, titulaire de la chaire d'urbanisme à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ; Tita Carloni, architecte FAS, Lugano, professeur à l'Ecole d'architecture de Genève ; L. Veuve, architecte FAS/SIA, urbaniste à Lausanne ; Ch. Zimmermann, architecte cantonal FSAI/SIA, Sion.

Suppléants : MM. A. Bornet, architecte, ancien président du Grand Conseil valaisan ; J. Iten, architecte municipal, Sion.

Experts : MM. N. Roten, chancelier d'Etat, Sion ; J. Guntern, chef du service de l'enseignement secondaire de l'Etat du Valais, Sion ; G. Magnin, ingénieur cantonal, Sion ; R. Panchard, ingénieur SIA, chef du service des travaux publics de la ville de Sion ; O. Keller, ingénieur de circulation, Lausanne ; Abbé Crettol, président du Heimatschutz (section du Bas-Valais).

26 projets furent déposés dans les délais prescrits au Service de l'Edilité de la Commune de Sion.

Après avoir pris connaissance du rapport de contrôle préliminaire établi par les soins du Service des bâtiments et de l'urbanisme de l'Etat du Valais et des Services techniques de la ville de Sion, le jury a constaté qu'aucun des 26 projets présentés ne comportait d'infraction grave et les a tous admis à l'examen.

Après avoir procédé à un examen général sur la base des critères énoncés dans le règlement-programme, le jury élimine au premier tour dix projets qui présentaient des insuffisances, un manque de réalisme, ou créaient des difficultés majeures pour la réalisation par étapes.

Les projets retenus furent ensuite soumis à un examen approfondi avec le concours des experts spécialisés.

Une critique détaillée aboutit à une deuxième élimination de neuf projets qui, malgré certaines qualités, présentaient des lacunes importantes au point de vue de la composition ou des possibilités de réalisation (étapes, économie, circulation).

A ce stade de l'examen, le jury estima nécessaire de dégager les considérations générales qui constitueront le fondement de son jugement. Il les formula comme suit :

a) Le « caractère » du secteur de la Planta

L'objectif principal du concours consistait à projeter dans le secteur de la Planta — zone privilégiée et d'intérêt public — un aménagement progressif et cohérent tenant compte des besoins administratifs, socio-culturels, commerciaux, et parallèlement, à assurer à la communauté sédunoise l'usage quotidien de ce secteur.

Par la variété des localisations possibles du programme, les concurrents ont fourni des réponses très différentes. Certains ont situé l'ensemble des besoins administratifs cantonaux et communaux de préférence dans la partie nord

(terrain du lycée-collège cantonal, propriété de Riedmatten) alors que d'autres proposent de le localiser au sud, en continuité de la vieille ville et en bordure de la rue de Lausanne. D'autres partis ont suggéré d'« animer » la place de la Planta en y implantant le centre socio-culturel ; d'aucuns ont proposé une animation de la place par un programme de caractère privé de commerces et de bureaux.

Ainsi, par ces localisations variées, certains concurrents ont privilégié les fonctions administratives au profit des autres fonctions urbaines alors que d'autres concurrents ont donné de l'importance aux aspects économiques et aux fonctions commerciales. Au-delà de la seule réponse aux exigences quantitatives du programme, quelques projets se sont souciés d'assurer au secteur une « animation » par une localisation très différenciée des éléments du programme.

Le jury estime qu'une séparation nette des diverses fonctions, ainsi qu'une spécialisation des différentes zones qui composent le secteur risquent de compromettre un des objectifs du concours, l'animation recherchée. La vie d'un centre résulte d'une multitude de relations induites par une multitude d'activités et de fonctions variées. La place de la Planta peut devenir un lieu de rencontre et d'animation si l'on tient compte de ces observations.

Par ailleurs, les fonctions urbaines centrales, mentionnées dans le programme, devraient être évaluées à l'échelle de la ville et de son développement probable. Des concentrations trop importantes, parfois de caractère « métropolitain », ne sauraient correspondre à la taille de Sion. Dans ce sens, une saine économie des moyens et une juste mesure dans les prévisions sont apparues au jury comme des éléments déterminants.

b) Circulation des véhicules

L'ensemble des projets révèle l'importance accordée à ce problème par les concurrents. D'une manière générale, les solutions proposées ne sont pas en rapport avec l'échelle de la ville de Sion et de son développement. La volonté de libérer l'ensemble du secteur de la Planta de tout trafic véhicules a conduit de nombreux concurrents à la démesure.

Certains projets proposent d'enterrer tout ou partie des artères principales (avenue de la Gare, rue de Lausanne et avenue du Petit-Chasseur et avenue Ritz), alors que d'autres suppriment la liaison nord-sud et la pénétration dans la vieille ville. Quelques projets démontrent que la contrainte du maintien du réseau actuel permet une organisation favorable du développement du secteur.

Les solutions en tunnel ne peuvent entrer en ligne de compte pour des raisons de coûts de construction et d'exploitation ; en plus, elles rendent très difficile le principe de la réalisation en étapes. La suppression pure et simple des artères principales dans le secteur met en cause l'organisation générale du réseau de la ville. En effet, l'avenue de la Gare constitue la seule et unique liaison nord-sud assurant les échanges entre les différents quartiers. Aucune autre liaison de remplacement à l'ouest de la vieille ville ne peut être envisagée, même à long terme. La rue de Lausanne, contrairement à la précédente qui a une fonction de voie collective, est essentiellement destinée à la desserte de la vieille ville. Des mesures de police permettront d'exclure ultérieurement tout trafic de transit.

Ces solutions de voies enterrées ou supprimées ne permettent pas d'exclure la circulation de service à niveau

(entretien, ordures ménagères, déménagement, service de police, service sanitaire, feu, poste, livraisons partielles). Ainsi, même en admettant des solutions extrêmes, celles-ci ne libèrent que partiellement la circulation des véhicules en surface.

Presque tous les projets proposent l'organisation du stationnement au moyen de deux ou trois garages souterrains. Le principe de plusieurs emplacements est jugé favorable à maints points de vue : meilleure diffusion dans le trafic, relation plus directe avec les besoins, réalisation en étapes. Le stationnement en surface a été pratiquement négligé bien que nécessaire pour toute une catégorie d'usagers. Un seul projet propose le stationnement en superstructure ; ce système présente le grand avantage d'être économique, en revanche son intégration doit être particulièrement soignée.

c) Relations avec la vieille ville

Le noyau historique de Sion, par sa concentration de monuments significatifs et par sa configuration urbaine presque intacte, représente un exemplaire précieux de la culture urbaine alpine. L'importance de sa conservation dépasse l'intérêt régional.

Dans les projets, différentes attitudes sont apparues :

- certains proposent une intégration de l'ancien et du nouveau en essayant de garder une échelle unitaire ;
- d'autres tentent une prolongation vers l'extérieur des typologies et des caractères historiques ;
- d'autres encore, sans beaucoup d'égards, implantent dans le secteur de la Planta des structures urbaines de grande dimension qui, par leur prétention, détruisent les rapports équilibrés qui ont pu être maintenus jusqu'à présent.

Le jury estime qu'il n'est pas légitime d'essayer de répéter ou d'imiter une ville ancienne, qui est un ouvrage fini, ayant eu sa genèse dans le cadre d'un autre mode de vie.

Il estime aussi que toute réalisation actuelle doit pouvoir s'exprimer selon un langage qui est propre à notre époque.

Ancien et nouveau devraient pouvoir être mis en relation de façon que leur authenticité réciproque soit respectée et qu'il en résulte des rapports harmonieux.

d) Remodelage de la zone ouest

Cette zone présente un caractère dominant d'habitation. Même en admettant un développement ultérieur des activités tertiaires, la fonction résidentielle restera importante. La structure de la propriété foncière, presque exclusivement privée, rendra difficile un remodelage par de grandes opérations d'ensemble.

Le jury estime que l'évolution de cette zone doit être orientée afin d'assurer une bonne liaison entre celle-ci et le cœur de la cité. Un cheminement piétons est-ouest, libéré de tout trafic véhicules, doit permettre de relier les écoles de cette zone (Saint-Guérin, école des Collines, école des filles) à la place de la Planta. Par ailleurs, l'organisation des voies de dessertes internes doit se faire en sélectionnant les débouchés sur la rue de Lausanne et la route du Petit-Chasseur selon des tracés en cul-de-sac ou n'entrant pas en conflit avec le circuit piétons.

Une densification de cette zone peut être envisagée pour autant que le plafond des constructions soit limité à la hauteur des immeubles récemment construits ; (ce secteur est situé dans le cône de vision des collines à partir de l'ouest).

e) Economie du projet, étapes

Le programme du concours offrait la liberté de proposer des échanges de terrain ou des achats en vue de réaliser les projets. Les résultats des meilleurs travaux montrent que cette liberté n'était pas ou peu nécessaire. Le jury a donc estimé que seule une solution d'aménagement particulièrement intéressante pouvait justifier de telles opérations qui, dans ce secteur, sont évidemment onéreuses.

La notion du temps, depuis aujourd'hui et pour les vingt ans à venir, a échappé à de nombreux concurrents. Plusieurs projets expriment des solutions « finies » ou « définitives » qui, pour être cohérentes, doivent être réalisées en une seule fois. Chaque étape doit présenter un aspect satisfaisant pour le secteur. La ville est un organisme vivant, en évolution permanente, résultant de l'évolution des besoins et du mode de vie. Dès lors, lorsque l'on projette pour la durée d'une génération, il est essentiel de concevoir un plan souple pouvant s'adapter aux données nouvelles inconnues aujourd'hui. Il appartient aux concurrents de distinguer et d'apprécier les données fixes ou invariants ainsi que les principes qui doivent présider au développement, des données variables ou indicatives qui s'expriment davantage par un caractère formel.

Invariants : vieille ville, bâtiments à conserver, réseau routier principal, par exemple.

Principes : principe de la relation entre le tissu ancien et le tissu nouveau, principe de spécialiser des zones pour des fonctions précises ou principe de favoriser un mélange des fonctions, par exemple.

Données variables ou indicatives : illustration du remodelage de la zone ouest, volumes résultant des éléments du programme, par exemple.

Le jury dans son jugement s'est efforcé de distinguer ces aspects ainsi que les possibilités réelles de réalisation en étapes, aussi bien pour les éléments du programme que pour le réseau routier ; (ainsi il n'est pas admissible qu'une modification profonde du réseau routier principal soit une condition préalable au développement du secteur de la Planta).

Il procéda ensuite au jugement détaillé des 7 projets retenus, qui conduisit aux résultats suivants :

1^{er} prix Fr. 12 000.— au projet FLUX de MM. *Pierre Andrey, Gérald Bornand, Jean-Bernard Varone et István Vásárhelyi*, arch. SIA, Genève.

2^{er} prix de Fr. 8 500.— au projet PARA de MM. *Jean Cagna et Henri Borrà*, arch., Sion. Collaborateur : *Léopold Blanc*.

3^{er} prix de Fr. 7500.— au projet EVASION de *Burckhardt Architectes SIA, Bâle*; partenaire responsable : *T.O. Nissen*; collaborateurs : *R. Müller et St. Izakovic*. SUISELECTRA, Basel : *E. Stadtmann, C.W. Koch*.

4^{er} prix de Fr. 6500.— au projet ANIMA-SION de MM. *G. de Kalbermatten et F. Burri*, ingénieurs dipl. EPF/SIA — circulation, Chs. — *A. Meyer*, architecte dipl. EPF/SIA, *P. Morisod et Ed. Furrer*, architectes dipl FAS/SIA, *P. Schwendener*, architecte dipl. EPF/SIA, urbaniste FUS, Sion.

5^{er} prix de Fr. 6000.— au projet HELIODORE de M. *Jacques Pitteloud*, architecte, Lausanne.

6^{er} prix de 5 500.— au projet MODULE I de MM. *Meyer et Keller*, architectes BSA, Bâle ; collaborateurs : MM. *René Gautschi et Stefan Egeler*.

7^e prix de Fr. 5000.— au projet MODULE II de MM. Maurice Bovey et Fritz Schlipf, architectes, Lausanne et de M. Jean-Pierre Ortis, Genève ; collaborateurs : MM. Pierre Décosterd, Lausanne, Bohumil Ruzicka, Lausanne.

2. Conclusions et recommandations

Le résultat d'ensemble du concours est positif et les idées générales d'aménagement qui sont proposées présentent des aspects intéressants et utiles. En particulier, le concours aura contribué à faire ressortir la complexité des problèmes d'ordre urbanistique et architectural qui se posent, ainsi que l'importance — trop souvent ignorée des citoyens du lieu — du quartier de la Planta dans le cadre séduisant. Il aura permis également de rendre les autorités cantonales et communales sensibles à ces problèmes.

Cependant, on ne saurait parler de résultat définitif traduisant en termes précis des options de base. Aucun projet ne s'impose pour une adhésion complète permettant une réalisation immédiate.

En bref, ce concours fournit un outil de travail précieux pour la suite de l'aménagement dans le sens que voici :

- Les premières interventions doivent avoir lieu dans le sud du secteur de la Planta pour requalifier au plus tôt cette zone actuellement dévalorisée par le parking et par le manque d'animation qui en résulte. En effet, si les réalisations des deux premières étapes (10 ans) devaient s'effectuer dans la partie nord, le but même du concours ne serait pas atteint, qui était notamment de redonner vie à une place tuée par le développement de la motorisation et par la disparition des éléments attractifs qui l'entouraient autrefois. Il faut être conscient du fait qu'une intervention prioritaire dans le secteur nord rendrait illusoire pour de très longues années la revitalisation de la partie sud. D'autre part, la création d'un parking sous la Planta devrait s'exécuter conjointement à l'établissement de constructions en superstructure.

Ce parti implique que les terrains occupés par le Collège soient réservés ultérieurement à l'extension du jardin public. De plus, ces constructions devraient faire l'objet d'un concours de projets pour lequel des bureaux d'architecture qualifiés seraient invités. En effet, l'implantation de bâtiments au sud-ouest de la Planta représente une opération délicate devant offrir toutes les garanties de réussite.

- Il est indispensable d'assurer la continuité des efforts entrepris par le concours en termes concrets et rapides.
- Enfin, les projets primés présentant des options divergentes, un concours au deuxième degré, avec développement de ces projets, n'offrirait pas d'intérêt.

Pour la suite des opérations, le jury propose trois phases :

Première phase : vérification des options et élaboration d'un plan général du secteur. Ce travail devrait être effectué par un groupe d'études composé par :

- l'auteur du projet FLUX primé au 1^{er} rang,
- 1 expert de la circulation,
- 1 délégation du jury,
- les représentants des autorités communales.

Deuxième phase : sur la base du plan directeur établi en première phase et avec l'aide des services de l'administration cantonale, établissement d'un programme pour un concours de projets relatif aux besoins des deux premières étapes et dont le périmètre serait limité au secteur sud de la Planta.

Troisième phase : concours de projets d'architecture.

3. Présentation des projets primés

1^{er} prix : FLUX (fig. 1 à 4)

L'auteur a fondé son projet sur le postulat suivant :

- mélanger l'habitat avec les lieux de travail, de loisirs, d'échanges, etc...
- redonner le cœur de la ville à l'habitant par des équipements qui permettent un usage collectif qui dépasse les strictes affectations administratives et laissent une large place aux besoins plus généraux de la vie citadine.

Pour atteindre ces buts, il est proposé :

- le terrain de Riedmatten est affecté à des équipements sportifs en partie en plein air ; cet espace vert se poursuit sur le terrain du Collège et se termine, en le respectant, dans le jardin public actuel.
- deux pôles principaux d'attraction constitués par une place circulaire dure dans la partie centrale de la Planta et par une petite place de quartier dans le centre résidentiel à l'ouest sur le chemin des Collines ;
- un ordre contigu des équipements publics poursuivant à peu près la rue de Lausanne (Hôtel de Ville, Palais de Justice, bibliothèque, administration cantonale) ;
- une distribution judicieusement dispersée des éléments d'intérêt collectif tels qu'hôtels, locaux commerciaux, restaurant, sur l'ensemble du secteur.

Ces propositions intéressantes nécessitent quelques commentaires :

- la soudure entre l'élément nouveau en éventail qui boucle la place circulaire de la Planta et le tissu ancien à la hauteur de la maison Aymon n'est pas satisfaisante.
A cet endroit, une confrontation plus franche entre *l'ancien* et *le nouveau* s'impose.
- La remise en valeur comme parcours piétonnier de la rue de Conthey débouchant sur la place circulaire se présente comme une solution intelligente de récupération d'un espace urbain de qualité.
- La structure formelle de l'ensemble est très articulée et ouverte ; elle respecte l'échelle générale du site et les axes visuels principaux surtout du point de vue de celui qui déploie son activité dans la cité.
- Les relations avec la vieille ville s'établissent harmonieusement par un front de verdure.
- Projet économique localisant les bâtiments publics sur des terrains appartenant aux collectivités.
- Etapes faciles à réaliser sans que les situations intermédiaires se présentent de façon par trop défavorable. Toutefois, pour respecter la qualité du projet, deux options fondamentales s'imposent :
 - la réalisation complète à un rythme assez rapide du groupe de bâtiments bordant la Planta au sud et à l'ouest ;
 - en contrepartie du terrain occupé par les constructions en bordure de la Planta, libération complète du terrain du Collège pour agrandir le parc public.

L'auteur maintient la circulation en surface en gardant l'ossature principale du réseau existant. Les cheminements piétons sont résolus d'une manière simple et selon des tracés vivants. On regrette que l'auteur n'ait pas proposé de stationnements en surface, surtout dans le cas difficile des bâtiments implantés à l'angle sud-ouest de la Planta.

Sur de nombreux points, le projet ne fournit que des indications par trop sommaires, ce qui ne diminue en rien la qualité des solutions aux problèmes posés par le concours.

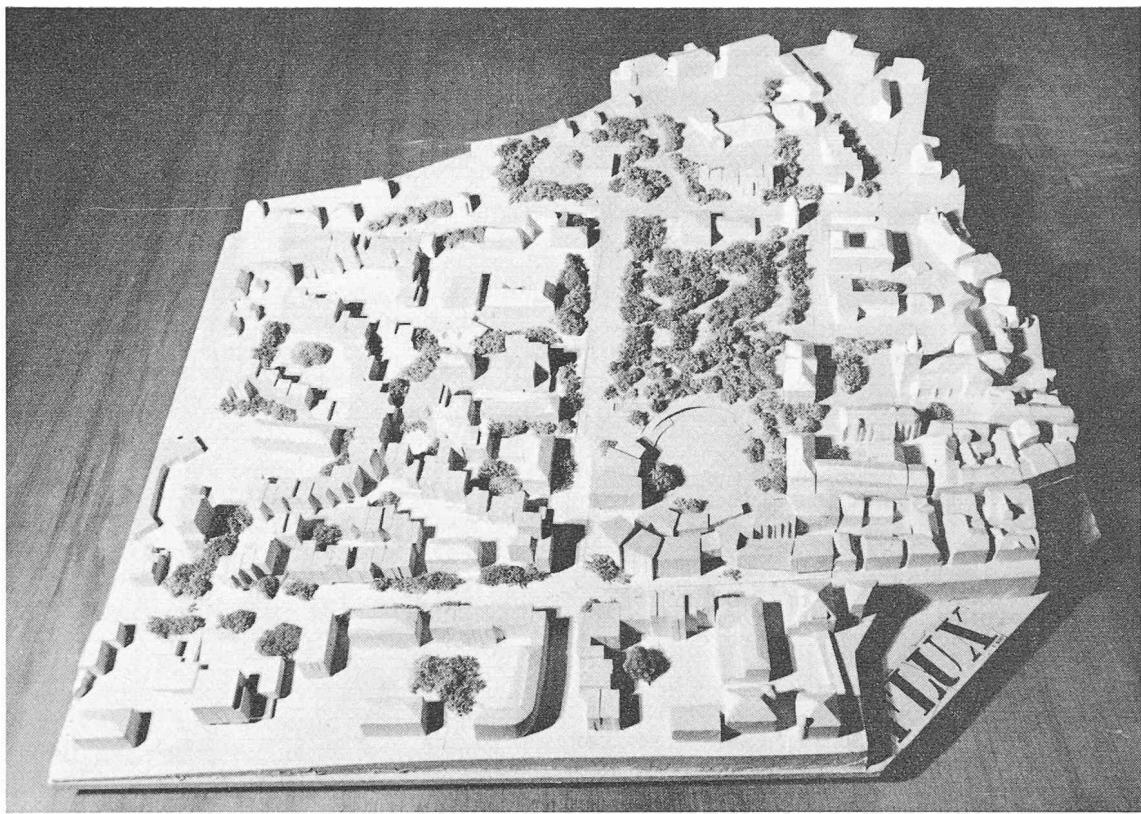


Fig. 1. — 1^{er} prix FLUX, vue de la maquette.

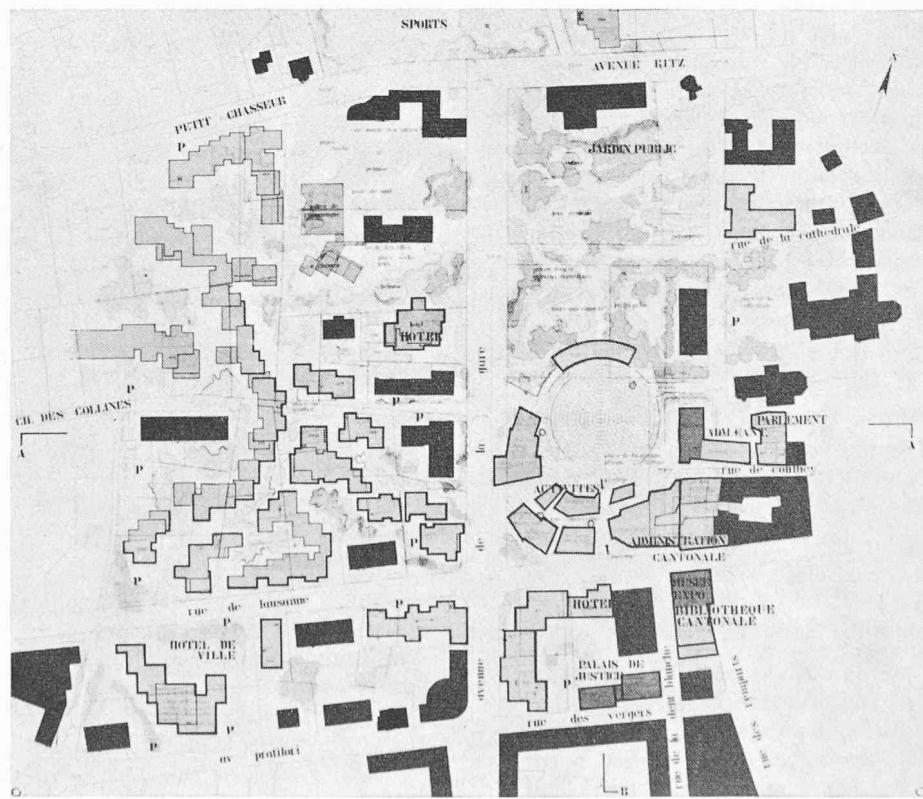


Fig. 2. — 1^{er} prix FLUX, plan du rez-de-chaussée.



Fig. 3. — 1^{er} prix FLUX, plan du sous-sol.

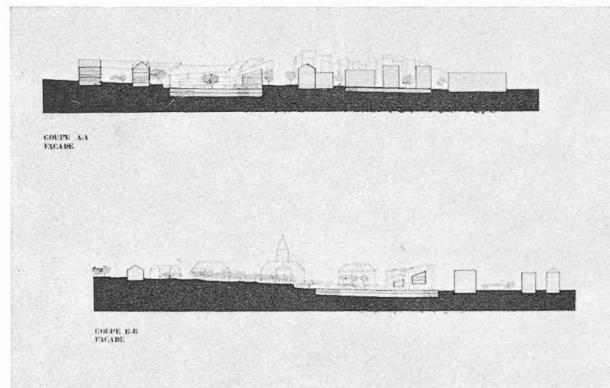


Fig. 4. — 1^{er} prix FLUX, façades et coupes.

2^e prix PARA (fig. 5 à 7)

L'ensemble du programme cantonal et communal est situé de part et d'autre de l'avenue Ritz et de l'avenue du Petit-Chasseur. Cette solution est acceptable ; elle permet une réalisation en étapes sans difficultés. La place de la Planta est redressée pour former une surface horizontale sur l'angle nord-ouest de laquelle se situe le théâtre. Sous la place, en bordure de la rue de Lausanne, le projet propose des magasins.

La mise en volume de l'administration cantonale est peu heureuse. Elle ne tient pas compte des immeubles situés à l'arrière. De plus sa forme n'exprime pas une organisation qui peut s'échelonner dans le temps. L'implantation en deuxième étape du Palais de Justice sur le terrain du Séminaire présente une solution prématûrée et onéreuse.

La place de la Planta est caractérisée par l'implantation du centre culturel et social. Cet élément est programmé en troisième étape. Il est donc difficile de se fixer une image

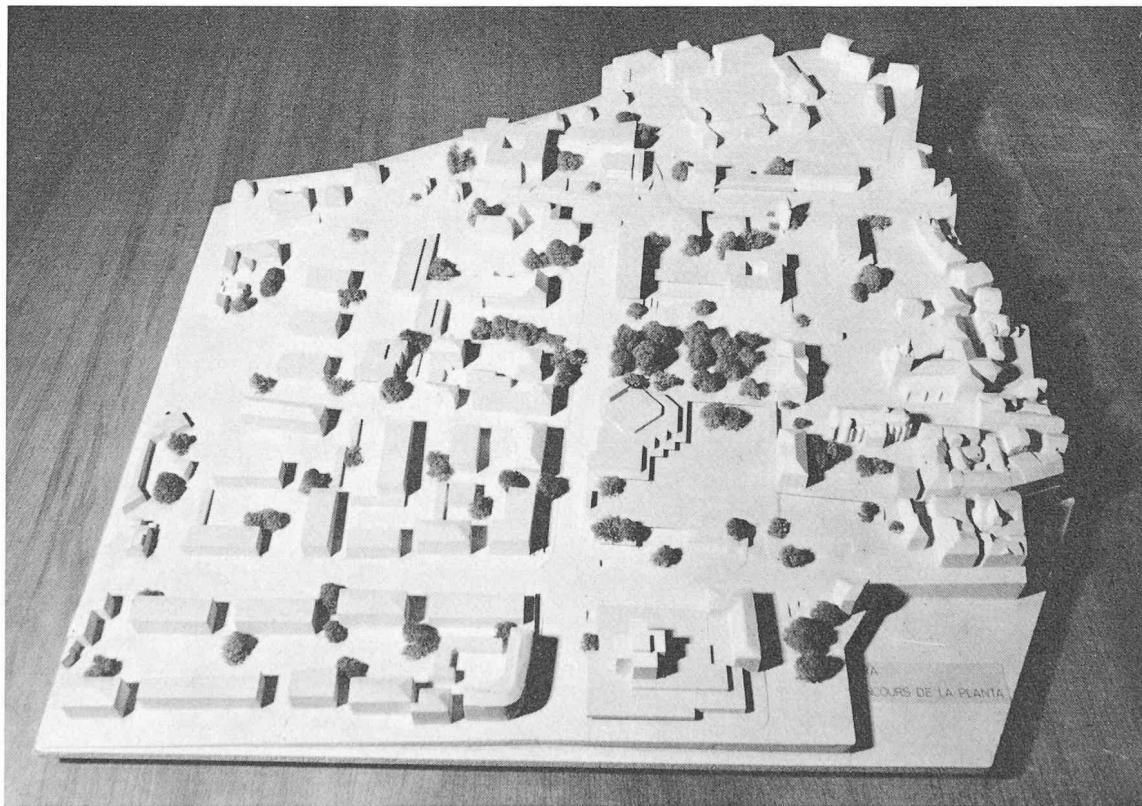


Fig. 5. — 2^e prix PARA, vue de la maquette.

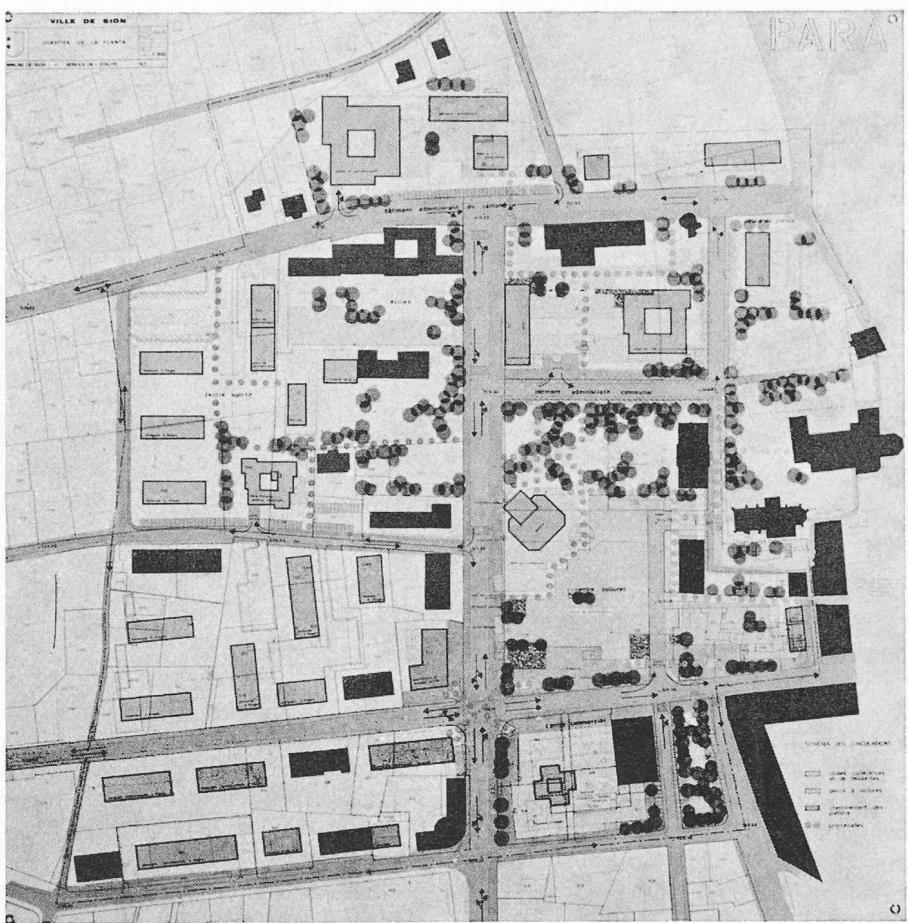


Fig. 6. — 2^e prix PARA, plan général.

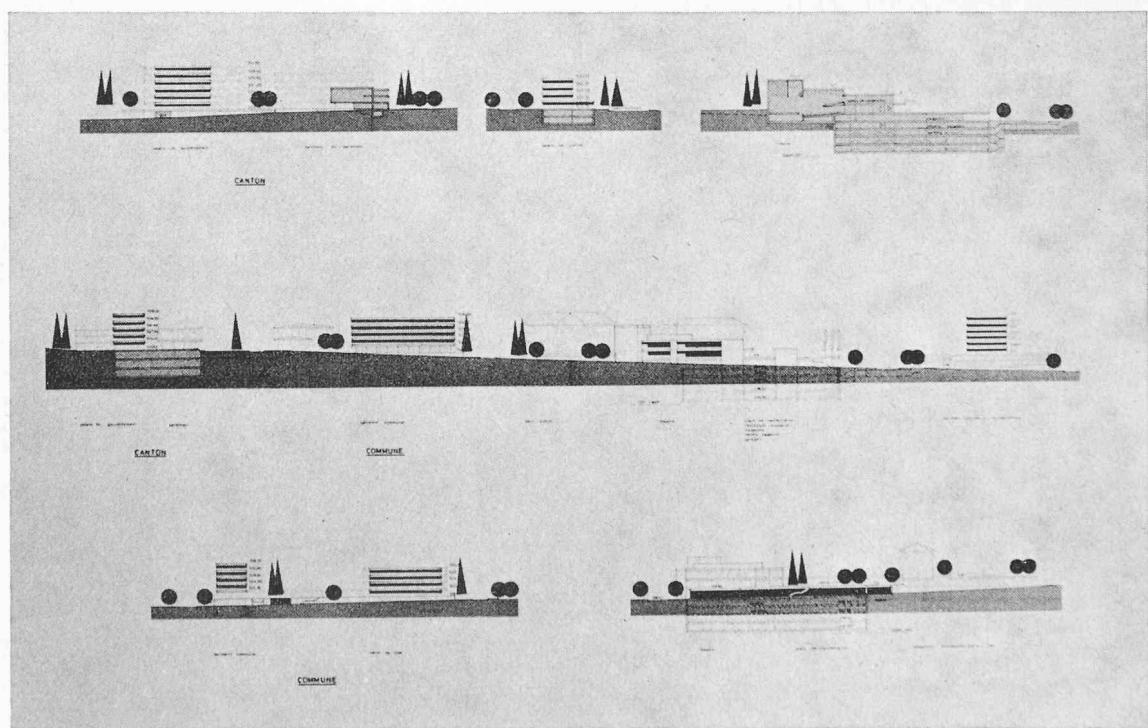


Fig. 7. — 2^e prix PARA, façades.

de ce que pourra être ce programme d'ici 10 à 15 ans ; il est plus que vraisemblable qu'il ne présentera pas l'aspect ni la conception d'un théâtre au sens classique où nous l'entendons aujourd'hui. C'est pourquoi, il paraît délicat de miser aujourd'hui sur une image de bâtiments destinés à caractériser la place, voire l'animer. Il n'est pas certain que cet équipement soit une source d'animation pendant la journée.

La relation des nouveaux éléments du programme avec la vieille ville se présente favorablement. Les dégagements vers le quartier de la Cathédrale vus du carrefour ouest représentent une qualité de ce projet.

La proposition de dégager l'église Saint-Théodule au sud est moins heureuse ; en effet, cet élément est mieux mis en valeur dans son cadre actuel. Selon le projet, l'église de Saint-Théodule, vue de la rue de Lausanne, se présenterait comme posée sur un avant-plan en arcades.

Les deux premières étapes présentent quelques défauts regrettables : obligation d'exproprier des parcelles à l'ouest pour la réalisation de la salle de gymnastique en 1^{re} étape et démolition du Séminaire en deuxième étape.

Le projet d'ensemble est également peu économique par sa proposition de démolir la partie centrale du bâtiment du Gouvernement ainsi que l'îlot qui lui fait suite au sud. Il en est de même pour la démolition de l'actuel bâtiment administratif de la Commune. L'auteur ne propose pas des compensations sur d'autres emplacements.

Le projet s'adapte heureusement au réseau principal actuel. Il propose une nouvelle voie de desserte par le chemin des Collines se raccordant au passage de la Matze.

Cette introduction de trafic se fait aux dépens d'un circuit de caractère piétonnier et pour lequel l'auteur ne propose pas de solutions de rechange (liaison école Saint-Guérin et des Collines avec la vieille ville).

La suppression de la partie sud de la rue de la Tour est très heureuse et facilite le contact de la place et du jardin public avec les vieux quartiers.

Dans l'ensemble le problème du stationnement est bien résolu ; les accès au réseau sont judicieusement placés.

Les circuits piétons sont souvent peu naturels et les passages inférieurs présentent un caractère utilitaire manquant d'agrément.

3^e prix : EVASION (fig. 8 et 9)

L'ensemble du projet est plaisant par la répartition différenciée des éléments du programme. Toutefois on regrette que celle-ci s'exprime par une conception et une mise en volume de dimensions excessives.

La mise en volume des bâtiments de l'administration cantonale sur la propriété de Riedmatten est excessive et ne respecte pas les propriétés voisines. Il en est de même pour l'Hôtel de Ville dont la masse trop grande entre en conflit avec l'échelle de la vieille ville. L'auteur fait preuve également d'une très grande générosité pour l'édifice du Parlement. L'ensemble du centre culturel et des constructions sur l'angle sud-ouest de la Planta est intéressant bien que pour cette place ces éléments soient hors d'échelle.

L'excès de dimension de l'ensemble des bâtiments entraîne la nécessité d'empiéter en de nombreux points sur des propriétés privées. Par ailleurs l'auteur propose des échanges entre propriétés publiques et privées, difficultés qui pénalisent l'ensemble du projet.

Le problème des circulations est correctement résolu. L'idée de supprimer la rue de la Tour pour la circulation des véhicules et d'organiser l'accès par la rue de Savièse est intéressante. L'accès des véhicules pour le Parlement n'est toutefois pas suffisant (accès à niveau nécessaire), l'accès à la

cathédrale ne peut pas être supprimé. Le garage souterrain de la Planta est mal raccordé au réseau (trémies trop coûteuses, entrée unique depuis le nord de l'avenue de la Gare).

La liaison piétons entre la zone ouest et la place est bien résolue.

La remodération de la zone ouest se présente favorablement dans son principe (dévestiture, niveaux, orientation des bâtiments).

4^e prix : ANIMA — SION (fig. 10 et 11)

L'auteur, après s'être libéré des contraintes du réseau routier en enterrant les artères principales, propose un aménagement d'ensemble qui présente sur certains points un intérêt.

L'affectation de la propriété de Riedmatten pour le centre socio-culturel groupé avec un programme d'équipements sportifs est intéressante. La mise en volume indiquée respecte les propriétés voisines.

Le programme des équipements cantonaux est concentré sur le terrain du lycée-collège tout en débordant au nord de l'avenue Ritz et à l'est sur le terrain du Séminaire. Cette localisation est acceptable et la mise en volume agréable. Toutefois les débordements sur les terrains du Séminaire sont critiquables en soi et les volumes proposés à cet endroit sont trop importants au regard de l'échelle de la vieille ville. La place de la Planta présente un caractère urbain fermé sur ses quatre côtés. On peut regretter le barrage formé par l'Hôtel de Ville qui prive la place d'une ouverture sur le jardin public. L'implantation de bâtiments sur l'angle sud-ouest est curieuse compte tenu que les deux artères qui les bordent sont livrées aux piétons. Le principe de construire sur cet angle trouve davantage sa justification dans le cadre du maintien de la circulation des véhicules.

Le programme scolaire en première étape est correctement résolu. Les possibilités de réalisation par étapes des programmes des bâtiments publics est possible. Toutefois on ne voit pas à quel moment les routes doivent être enterrées (problème des raccordements avec les garages souterrains).

La solution relative aux circulations ne peut être retenue. Il est évident que si l'on renonce à cette idée, le projet d'ensemble perd une de ses qualités essentielles qui consiste à organiser l'avenue de la Gare en grande avenue piétonnière. Il n'en reste pas moins que plusieurs aspects de ce projet conservent leur intérêt.

5^e prix HELIODORE

L'auteur localise presque l'entier du programme dans la partie nord du secteur de la Planta, laissant libre la place actuelle. Cette dernière est étendue au sud par la suppression de la rue de Lausanne, solution critiquable (voir considérations générales).

L'administration cantonale, centre et locaux commerciaux, centre de loisirs, et centre ecclésiastique forment un ensemble dont l'unité résulte d'une structure commune. Cette proposition revêt quelques aspects illusoires : tout d'abord, la même structure ne saurait servir de référence à des programmes aussi variés ; ensuite, il faut se souvenir que l'ensemble de ces constructions doit s'échelonner sur une période d'une quinzaine d'années. Toutefois il faut retenir de cette idée la volonté de donner une unité au programme de l'administration cantonale, la possibilité de cheminer sur les portiques de cet ensemble ainsi que son échelle heureuse face à la vieille ville. L'enjambement de l'avenue Ritz est intéressant, bien que l'affectation en centre commercial paraisse peu concevable.

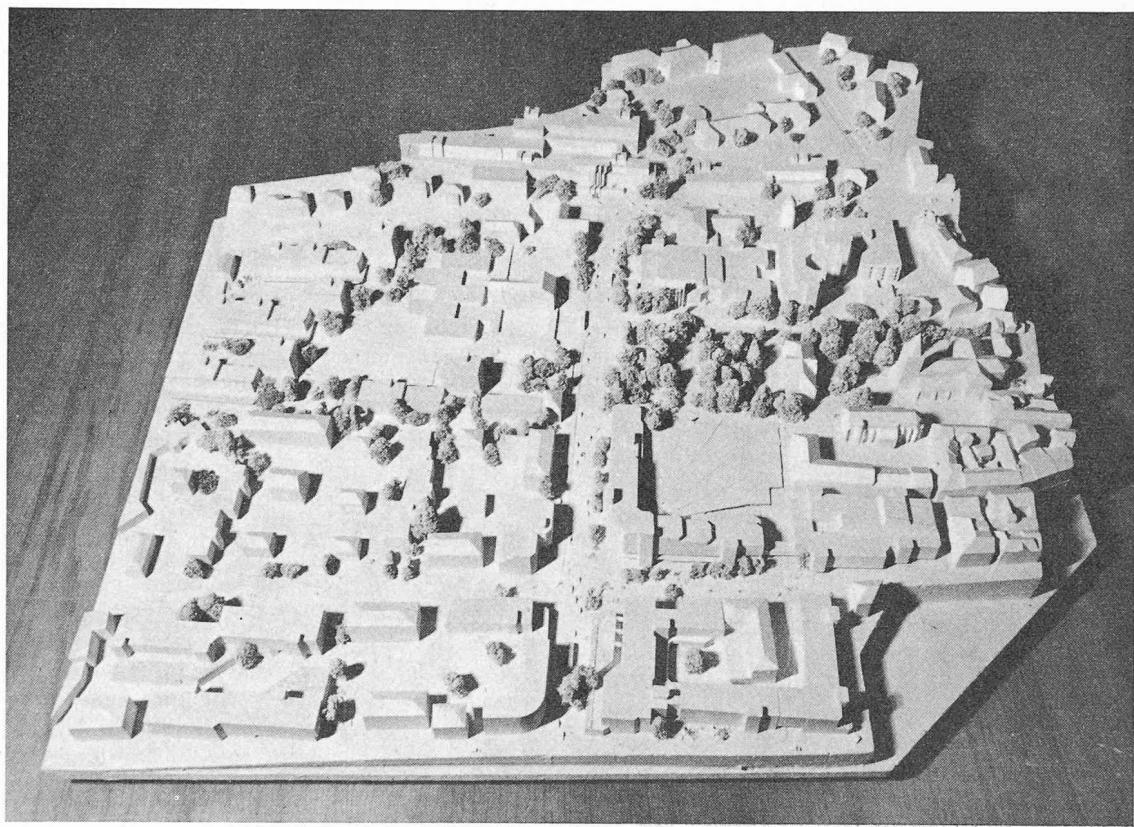


Fig. 8. — 3^e prix EVASION, vue de la maquette.

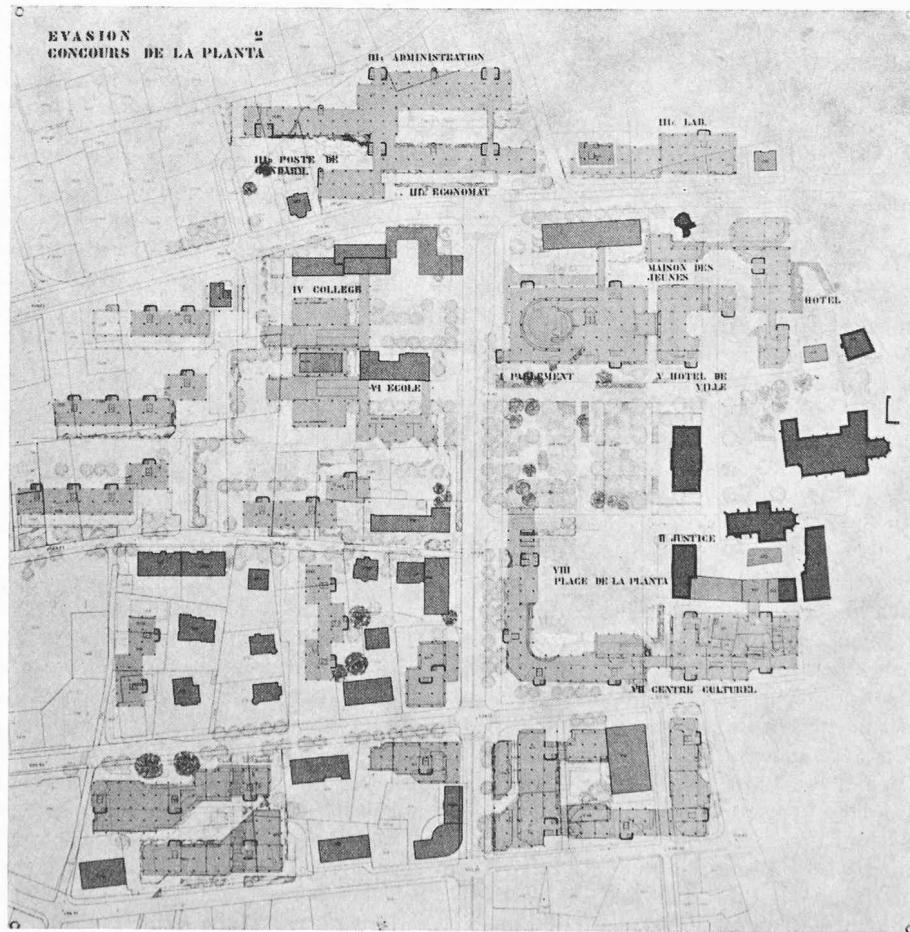


Fig. 9. — 3^e prix EVASION, plan général.

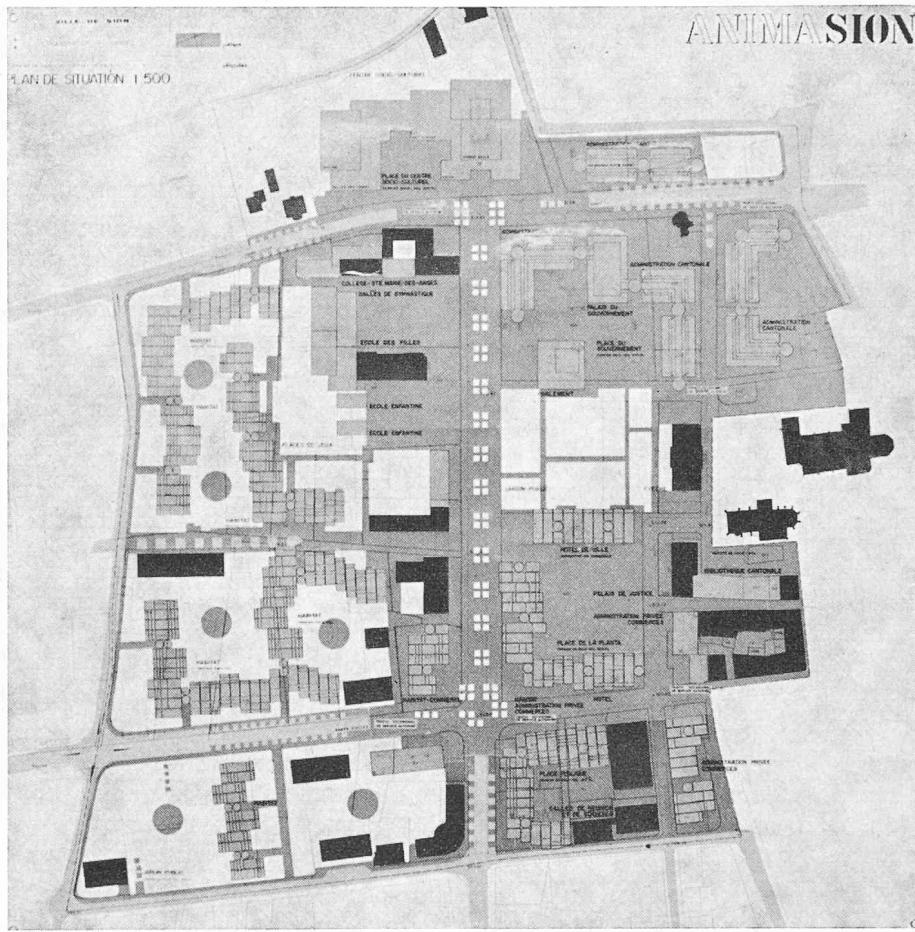


Fig. 10. — 4^e prix ANIMA-SION, plan général.

La localisation du centre culturel à l'emplacement de l'école des filles et de quelques propriétés privées est originale. Elle accuse un axe d'intérêt dans le sens est-ouest — écoles, centre, cathédrale, vieille ville — qui mérite un grand intérêt. Cette solution se heurte évidemment à de sérieuses difficultés pratiques de réalisation (démolition de l'école, achat de propriétés).

La réalisation des différentes étapes offre quelques difficultés, car il faudrait, en 1^{re} étape, construire des bâtiments administratifs très près du lycée-collège.

Mise à part la suppression de la rue de Lausanne sur la longueur de la Planta, le projet s'adapte au réseau principal actuel.

Le stationnement public et privé est résolu par un parking central souterrain pour les courtes durées à l'ouest de l'Evêché. Cette solution est peu heureuse par le fait qu'elle interdit une arborisation à un emplacement où elle serait la bienvenue. Deux emplacements pour des stationnements en superstructure sont proposés, solutions intéressantes du point de vue économique.

6^e prix : MODULE I

La conception générale de ce projet se fonde sur le principe de supprimer, à nouveau, la grande croix de trafic dans la vieille ville (avenue de la Gare/rue de Lausanne). Une partie sud de l'avenue de la Gare est prise pour l'accès au parking central sous la place de la Planta.

Selon les critères du jury et des experts, cette conception est inacceptable. De plus, l'auteur n'indique pas suffisamment

ment comment il peut garantir l'accès de service pour tout ce quartier important et central qu'il désire libérer du trafic de transit.

Pour exprimer sa conception, le concurrent recourt à une structure théorique indiquée par des éléments neutres au point de vue architectural, technique qui donne bien l'idée de la disposition des masses et des volumes. Dans l'ensemble, la répartition des espaces libres et des volumes est faite avec beaucoup de sensibilité. Contrairement aux projets d'autres concurrents celui-ci utilise judicieusement l'espace du carrefour avenue de la Gare/rue de Lausanne libéré de la circulation pour l'intégrer à la place de la Planta.

Le centre social et culturel de la ville est situé en bordure nord de la place de la Planta en excellente liaison avec les chemins des piétons. Cet élément est heureusement implanté sans constituer une donnée déterminante pour l'aménagement de la place.

L'implantation de l'Hôtel de Ville sur terrain privé (Séminaire) est critiquable.

Le projet ne présente pas de difficultés pour la première et la deuxième étape ; en revanche, la suite des aménagements présente des obstacles sérieux mentionnés au début de ce rapport.

7^e prix : MODULE II

Ce projet part du principe de deux axes pour piétons, l'un nord-sud (Hôtel de Ville, bâtiment de l'administration cantonale) et l'autre est-ouest reliant la vieille ville au quartier ouest. Le secteur est découpé en tranches qui sont

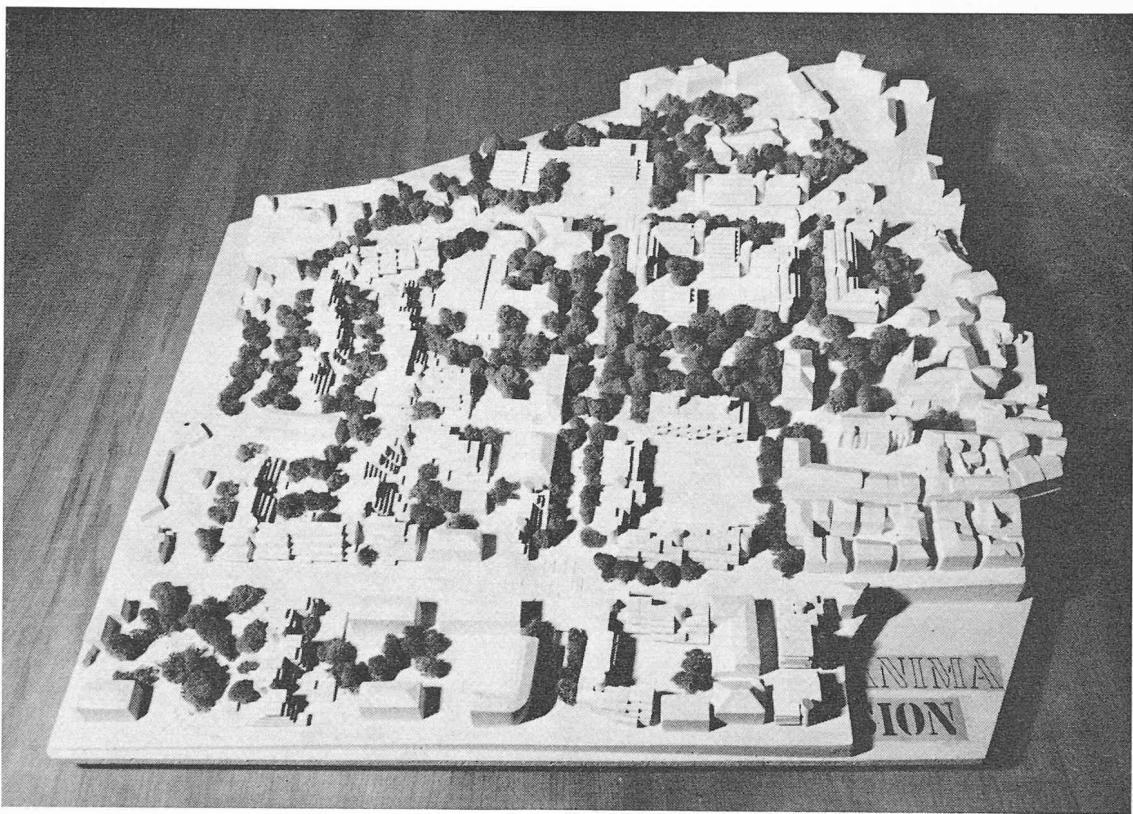


Fig. 11. — 4^e prix ANIMA-SION, vue de la maquette

fonction du système adopté mais peu conformes à la nature propre des lieux. L'auteur s'est efforcé de délimiter, par des espaces généreux, la vieille ville de la nouvelle zone construite et de ne pas dépasser en hauteur la cote moyenne des bâtiments existants. L'administration cantonale, groupée au Nord du secteur, présente un développement linéaire excessif dans plusieurs directions, tandis que l'Hôtel de Ville situé à l'extrémité sud du secteur implique l'acquisition et le remembrement d'une série de parcelles privées.

Trois points contredisent la générosité première de la conception fondamentale du projet :

- l'axe nord-sud qui part de l'Hôtel de Ville aboutit dans une impasse ;
- l'axe ouest-est bute contre un élément vertical de circulation sans intérêt ;
- l'axe nord-sud longe des façades latérales de bâtiments publics dépourvus d'animation.

D'autre part la présence de la salle communale, dont l'activité est épisodique et généralement nocturne, ne constitue pas non plus un élément d'animation.

Si l'on peut apprécier le souci de sauvegarder les perspectives et les dégagements dans la partie inférieure, il faut

regretter que dans la partie supérieure, l'importance des masses bouche la vue sur la vieille ville et constitue une barrière visuelle pour les habitations situées au pied du coteau.

Dans l'ensemble du secteur, la priorité est donnée aux besoins administratifs.

Une réalisation par étapes est possible sans trop de difficultés.

Par contre, le débordement de l'administration cantonale au nord et à l'est, la localisation de l'Hôtel de Ville sur des parcelles privées, le remplacement du bâtiment Aymon par un hôtel, la suppression du bâtiment administratif communal pour créer une zone de verdure constituent des obstacles majeurs à la réalisation et à l'économie du projet.

Les bâtiments de l'administration cantonale organisés selon un schéma à plusieurs branches sur la base d'une profondeur de 14,40 m. avec double série de bureaux à faible profondeur engendre une organisation très étalée avec des parcours excessifs.

La suppression d'un tronçon de la rue de Lausanne, logique dans l'idée fondamentale du projet qui veut restituer la place aux piétons, constitue un inconvénient pour la circulation automobile et l'accès à la vieille ville.

Bibliographie

Bins and Bunkers for Handling Bulk Materials. Practical Design and Techniques, par Dr-Ing. W. Reisner et Dipl.-Ing. M. v. Eisenhart Rothe. Clausthal-Zellerfeld (Allemagne), Trans. Tech. Publications, 1971. — Un volume 15 × 21 cm, 280 pages, 178 figures. Prix : broché, 20 US \$.

Intéressant ouvrage consacré aux matières granuleuses (grains, produits minéraux, sables et graviers, matières chimiques et nucléaires, etc.) ainsi qu'aux équipements

nécessaires à leur entreposage (silos, notamment) et à leur transport (courroies, vis d'Archimède, etc.).

Après une introduction sur les propriétés physico-mécaniques des granulats, les auteurs donnent des directives pratiques sur les équipements précités et sur les méthodes permettant d'en déterminer les caractéristiques.

L'ouvrage contient également une liste de 333 références bibliographiques.